

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 13 mars 2017 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers: Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Claude Joubert, Yohan Cardinal, Serge Gauthier et Rhéal Giroux.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 février 2017.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
  - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
  - 6.2 De l'inspecteur municipal
  - 6.3 Du directeur des incendies
  - 6.4 Du maire – Voir rapport " Suivi des dossiers "
  - 6.5 Des conseillers
7. Finances
  - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10320 à 10348 au montant de 16 619.74 \$ et les prélèvements numéro 1802 à 1817 au montant de 9 232.43 \$, adoption des comptes à payer au 28 février 2017 montant de 6 772.33 \$ et des salaires payés pour un montant de 20 617.07 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
  - 11.1 Autorisation au CALF d'entreposer une cabane à pêche au garage municipal.
  - 11.2 Dépôt et adoption du rapport des activités et du plan de mise en œuvre prévu en couverture incendie.
  - 11.3 État des activités financières au 28 février 2017.
  - 11.4 Avril, mois de la jonquille.
  - 11.5 Désignation d'un lieu additionnel pour les séances de la Cour municipale régionale.
  - 11.6 Appui à la municipalité de Boileau – Création d'un camping municipal a portée régionale en bordure de la rivière Maskinongé et d'un sentier pédestre.
  - 11.7 Remplacement de la résolution numéro 2017-02-039 - Autorisation à la Directrice générale ou à son représentant à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes.
  - 11.8 Maintien du texte initial dans le schéma d'aménagement et de développement.
  - 11.9 Demande du Club Quad Papineau.

- 11.10 Modification du nom de la compagnie dans la résolution numéro 2017-01-013 pour l'octroi de mini-étude pour projets prioritaires – TECQ 2014-2018.
- 11.11 Remplacement de la résolution numéro 2016-10-159 par celle-ci. – Acceptation d'une soumission pour le plan d'intervention de l'eau potable.
- 11.12 Ajout d'une licence de PG Solutions sur le poste de travail de l'urbaniste.

12. Varia

13. Questions posées par les membres

14. Levée de l'assemblée

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la mairesse, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 19h35.

#### **2017-03-048**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Joubert que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### **2017-03-049**

#### **Approbation du procès-verbal du 13 février 2017**

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 février 2017 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### **► PAROLE À L'ASSISTANCE**

#### **► RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Voir rapport.

- **De l'inspecteur municipal**

Voir rapport.

- **Du directeur des incendies**

Voir rapport.

- **Du maire**

Voir rapport.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

#### **2017-03-050**

#### **Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 28 février 2017 et des salaires payés pour un montant de 20 617.07 \$.**

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

QUE les comptes (annexe A – DU 01-02-2017 AU 28-02-2017) payés par les chèques numéros 10320 à 10348 au montant de 16 619.74 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1802 à 1817 pour un montant de 9 232.43 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1<sup>er</sup> au 28 février 2017 : 20 617.07 \$.

Adopté à l'unanimité.

**Certificat de fonds suffisants**

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

\_\_\_\_\_  
Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS.**

Voir tableau.

**2017-03-051**

**Autorisation au CALF d'entreposer une cabane à pêche au garage municipal.**

ATTENDU QUE le Comité Action Loisirs de Fassett a fait l'acquisition d'une cabane à pêche pour les activités organisées ;

ATTENDU QUE le Comité Action Loisirs de Fassett n'a pas de terrain pour entreposer celle-ci au dégel de la rivière ;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise le CALF à entreposer leur cabane à pêche au garage municipal

Adopté à l'unanimité.

**2017-03-052**

**Dépôt et adoption du rapport des activités et du plan de mise en œuvre prévu en couverture incendie.**

Il est proposé par Claude Joubert et résolu :

QUE le rapport des activités et le plan de mise en œuvre prévu en couverture incendie soit et est adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2017-03-053**

**État des activités financières au 28 février 2017.**

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu;

QUE ce conseil accepte l'état des activités financières au 28 février 2017 tel que présenté sujet à la vérification du vérificateur de la municipalité;

Adopté à l'unanimité.

**2017-03-054**

**Avril, mois de la jonquille.**

- CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;
- CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;
- CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;
- CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;
- CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;
- CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté à l'unanimité.

**2017-03-055**

**Désignation d'un lieu additionnel pour les séances de la Cour municipale régionale**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, ainsi que la Municipalité régionale de Comté de Papineau et les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages,

Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois ainsi que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Low, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau sont parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent modifier l'article 5 de cette entente pour établir un autre lieu où la cour municipale sera tenue de siéger tel que le permet l'article 55 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., cC-72.01 ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente de la cour municipale commune désirent que la cour municipale puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et qu'il y a lieu de désigner l'endroit et l'adresse autre que le chef-lieu où la cour municipale pourra siéger ;

ATTENDU QUE l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* prévoit que lorsque la modification à une entente ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par une résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu ;

QUE le Conseil municipal de Fassett, par la présente, accepte de modifier l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de permettre que la cour puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée de-la-Gatineau au Palais de justice de Maniwaki situé au 266 Rue Notre Dame, 1er étage, Maniwaki (Québec) J9E 2J8 ;

ET QUE cette résolution soit soumise à l'approbation du ministre de la Justice en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

Adopté à l'unanimité.

**2017-03-056**

**Appui à la municipalité de Boileau - Création d'un camping municipal à portée régionale en bordure de la rivière Maskinongé et d'un sentier pédestre.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Boileau désire créer un terrain de camping et un sentier pédestre sur une terre municipale située en bordure de la rivière Maskinongé dans le cadre d'un développement touristique et économique pour l'ensemble de la rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Boileau a déposé une demande de subvention de 31 760\$ auprès de la MRC de Papineau

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

pour les projets structurants afin d'améliorer les milieux de vie et que la municipalité de Boileau respecte en tous points les critères de sélection invoqués dans le « *guide politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* »

CONSIDÉRANT QUE la création de ce camping aura des retombées économiques, sociales et communautaires positives non seulement pour la municipalité de Boileau, mais rayonnera sur l'ensemble des territoires connexes et que ce projet créera quelques postes saisonniers ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Boileau désire promouvoir un projet qui aura un impact régional et que ce projet traverse 3 MRC (Laurentides, Papineau et Argenteuil) et 7 municipalités (Minerve, Labelle, La Conception, Amherst, Lac-des-Plages, Boileau et Harrington) ;

CONSIDÉRANT QU' une étude de faisabilité d'un circuit canotable a été effectuée en 2016 et que différents outils promotionnels ont été produits ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la PROMA appuient fortement la mise en place d'un 2<sup>e</sup> terrain de camping au kilomètre 67 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres partagent des ressources humaines et financières depuis plus de 10 ans afin de promouvoir la mise en valeur de la rivière et de son bassin versant, dans une perspective de développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa création toutes les municipalités membres posent des actions continues sur les bandes riveraines, les installations septiques, le suivi de la qualité de l'eau, l'harmonisation de leurs règlements municipaux en matière d'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la PROMA désire inclure la rivière comme infrastructure récréotouristique dans les plans d'urbanisme des 6 municipalités membres et au schéma d'aménagement des 3 MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le comité PNR3 de la MRC de Papineau a recommandé favorablement la subvention demandée au montant de 31 760\$ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett appui la Municipalité de Boileau pour la création d'un camping municipal et sentier pédestre à portée régionale;

QUE le conseil municipal de Fassett appui la Municipalité de Boileau pour demander à la MRC de Papineau une subvention au montant demandé de 31760\$ dans le cadre des projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ET QU' une copie de cette résolution soit transmise à MRC de Papineau et la municipalité de Boileau.

Adopté à l'unanimité.

2017-03-057

**Remplacement de la résolution numéro 2017-02-039 - Autorisation à la Directrice générale ou à son représentant à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes.**

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2017-02-038.

ATTENDU QUE ce conseil croit opportun d'autoriser la Directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise la Directrice générale ou à un représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 8 juin 2017 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adopté à l'unanimité.

2017-03-058

**Maintien du texte initial dans le schéma d'aménagement et de développement.**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Fassett n'est pas satisfait des explications et des propositions reçues lors de plusieurs rencontres et discussions ;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett maintient le texte initial pour l'échangeur Fassett qui se lit comme suit : Aucune affectation de type aire commerciale autoroutière n'est prévue aux abords immédiats de l'échangeur Fassett. *Toutefois, considérant le statut de Fassett en tant que porte d'entrée de l'Outaouais et de la MRC de Papineau, il est souhaité de créer une aire de service routière dans le corridor de la Montée Fassett (du côté est). Cette aire serait tout désignée pour recevoir des usages commerciaux de types restauration rapide, station-service, dépanneur et hébergement (peut contenir de la restauration en tant qu'usage complémentaire).*

Adopté à l'unanimité.

2017-03-059

**Demande du Club Quad Papineau.**

ATTENDU QUE le Club Quad Papineau a fait une demande pour obtenir l'autorisation de créer un sentier quad hivernal sur la piste cyclable de la route 148 ;

ATTENDU QU' une résolution, portant le numéro 2017-01-015, adoptée à la séance régulière du 9 janvier 2017 mentionnait que le conseil municipal statuerait sur une décision suite à la réception de la réponse du Ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QU' un représentant du MTQ a fait la vérification et est venu donner les explications à la Directrice générale ;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

- QUE le sentier d'une longueur de plus ou moins 1 km, soit de la Montée Fassett jusqu'au restaurant Le Rafiot chez Sonia ;
- QUE cette autorisation est un sentier hivernal seulement ;
- QUE l'ouverture et la fermeture de ce sentier sera en même temps que l'ouverture et la fermeture du pont de glace ;
- QUE tout affichage sera fait par le Club Quad Papineau ;
- QUE la demande doit être faite chaque année ;
- ET QUE le Conseil municipal de Fassett accepte de donner l'autorisation de créer un sentier quad hivernal sur la piste cyclable de la route 148 à ces conditions.

Adopté à l'unanimité.

**2017-03-060**

**Modification du nom de la compagnie dans la résolution numéro 2017-01-013 pour l'octroi de mini-étude pour projets prioritaires – TECQ 2014-2018.**

ATTENDU QUE dans la résolution portant le numéro 2017-01-013, le nom de la compagnie pour l'octroi de mini-étude pour projets prioritaire – TECQ 2014-2018 était Christian Thibault ;

ATTENDU QUE Christian Thibault est le chargé de projet et non le nom de la compagnie pour laquelle le paiement doit être émis ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu ;

QUE le nom de la compagnie, Christian Thibault, inscrit dans la résolution numéro 2017-01-013 soit remplacé par Amec Foster Wheeler.

ET QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à payer la facture à la compagnie Amec Foster Wheeler pour la mini-étude pour projets prioritaires – TECQ 2014-2018 au montant de 4 450.00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**2017-03-061**

**Remplacement de la résolution numéro 2016-10-159 par celle-ci. - Acceptation d'une soumission pour le plan d'intervention de l'eau potable**

ATTENDU QUE pour la subvention de la taxe d'accise, il est important d'avoir un plan d'intervention récent pour l'eau potable, les eaux usées et la chaussée avant d'entreprendre des travaux ;

ATTENDU QUE la soumission de présentée par Christian Thibault, chargé de projet pour la compagnie Amec Foster Wheeler convient aux exigences de la municipalité ;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée par Christian Thibault, chargé de projet pour la compagnie Amec Foster Wheeler, pour la préparation du plan d'intervention de l'eau potable, des eaux usées et de la chaussée pour la taxe d'accise pour un montant maximum de 4 000.00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**2017-03-062**

**Ajout d'une licence de PG Solutions sur le poste de travail de l'urbaniste.**

ATTENDU QUE le poste de travail de l'urbaniste n'a jamais eu la licence de PG ;

ATTENDU QUE l'encaissement des permis pourrait se faire directement au poste d'urbaniste ;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la Directrice général de faire l'acquisition d'une autre licence de PG Solutions sur le poste de travail de l'urbaniste.

Adopté à l'unanimité.

**Varia**

**2017-03-063**

**Levée de l'assemblée**

21h30 Il est proposé par Yohan Cardinal que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

---

**Françoise Giroux**  
**Présidente d'assemblée**

---

**Diane Leduc**  
**Directrice générale**